

Centrale des caisses de crédit du Canada

Présentation au Comité permanent des finances  
de la Chambre des communes

Consultations prébudgétaires

Le 12 août 2011  
Ottawa, Ontario

# **TABLE DES MATIÈRES**

<b>Résumé</b>	<b>1</b>
<b>Introduction</b>	<b>11</b>
<b>Recommandations</b>	<b>13</b>
<b>Conclusion</b>	<b>18</b>

## RÉSUMÉ

La Centrale des caisses de crédit du Canada est une association professionnelle nationale qui regroupe 379 caisses de crédit canadiennes par l'intermédiaire des organisations qui en sont membres. L'actif collectif de ces caisses de crédit s'élève à 131 milliards de dollars.

Les recommandations de la Centrale des caisses de crédit du Canada portent essentiellement sur l'adoption de politiques conformes aux objectifs stratégiques du Comité permanent des finances. En effet, les politiques recommandées visent à renforcer la capacité des caisses de crédit à appuyer les petites et moyennes entreprises (PME) et les entreprises agricoles, deux secteurs qui ont joué un rôle important dans la reprise économique du Canada. De plus, la Centrale appuie la Commission sur la réduction de la paperasse du gouvernement fédéral et elle attend avec intérêt les recommandations qu'elle doit formuler au début de l'année prochaine, et dont elle espère qu'elles élimineront certains irritants liés à la réglementation.

**Première recommandation : Faciliter la planification de la relève pour les PME et les entreprises agricoles :** La Centrale des caisses de crédit du Canada recommande que le gouvernement fédéral indexe l'exonération cumulative des gains en capital des petites entreprises, qui est actuellement de 750 000 \$, au taux d'inflation. Ceci afin de s'assurer que la valeur de l'exonération ne s'érode pas avec le temps. Cette recommandation va dans le sens des résultats d'études effectuées par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) qui démontrent que le plus important obstacle à la planification de la relève est le coût de financement du transfert ou de la vente de l'entreprise. Cette recommandation est d'autant plus importante que les deux tiers des propriétaires d'entreprises indépendantes prévoient se défaire de leur entreprise ou en céder le contrôle d'ici 10 ans.

**Deuxième recommandation : Assurer la permanence du crédit à l'embauche de l'Assurance-emploi** Dans le budget de 2011, le gouvernement fédéral a instauré un crédit temporaire d'une durée d'un an relatif aux cotisations patronales d'assurance-emploi (AE). Ce crédit, d'une valeur maximale de 1000 \$, vise les petites entreprises dont les cotisations totales à l'AE étaient de 10 000 \$ ou moins en 2010. Cette mesure avait pour but de compenser l'augmentation des cotisations d'AE survenue en 2011 et d'inciter les petites entreprises à embaucher du personnel. Selon le budget de 2011, 525 000 employeurs sont admissibles à ce crédit qui devrait réduire les coûts des petites entreprises de 165 millions de dollars. La Centrale des caisses de crédit du Canada se joint à la FCEI et recommande que le gouvernement fédéral fasse de ce crédit d'impôt une mesure permanente, compte tenu de l'importance du secteur des PME dans la reprise économique du Canada, des augmentations prévues de l'assurance-emploi et des coûts de la formation continue en milieu de travail.

**Troisième recommandation : Appuyer l'instauration d'un plan d'investissement coopératif** La Centrale des caisses de crédit du Canada se joint à l'Association des coopératives du Canada (ACC) pour recommander au gouvernement fédéral d'instaurer un crédit d'impôt fédéral (sous le nom de « Plan d'investissement coopératif ») à l'intention des membres et des employés de coopératives qui investissent leur propre argent dans des coopératives appartenant à des producteurs ou à des employés. Le Comité des finances a donné son appui à cette recommandation dans son rapport sur les consultations prébudgétaires de 2009. Elle constitue en outre l'une des grandes priorités de la Fédération canadienne de l'agriculture, en raison de la solide tradition coopérative dans ce secteur.

Au nom du système canadien des caisses de crédit, la Centrale des caisses de crédit du Canada remercie le Comité permanent des finances de lui permettre de lui faire part de ses recommandations. Nous croyons que nos recommandations, associées aux programmes gouvernementaux de réduction de la paperasse, favoriseront la création d'emplois et permettront aux caisses de crédit et à leurs partenaires des secteurs des PME, des entreprises agricoles et des coopératives de continuer à contribuer à la croissance économique du Canada.



## INTRODUCTION

Malgré les risques qui menacent sa reprise économique<sup>1</sup>, le Canada semble jouir d'une solide assise économique. À la différence d'autres pays membres du G-7, il a entièrement récupéré les emplois et la production réelle perdus pendant la récession<sup>2</sup>. En outre, on prévoit que le taux de croissance économique moyen du Canada sera de 2,7 % en dollars constants (compte tenu de l'inflation) d'ici à 2015<sup>3</sup>, année où le gouvernement fédéral estime que le solde budgétaire du Canada sera excédentaire.

La Centrale des caisses de crédit du Canada est une association professionnelle nationale qui regroupe 379 caisses de crédit canadiennes par l'intermédiaire des organisations qui en sont membres. Les recommandations de la Centrale des caisses de crédit du Canada portent essentiellement sur l'adoption de politiques conformes aux objectifs stratégiques du Comité. En effet, les politiques recommandées visent à renforcer la capacité des caisses de crédit à appuyer les petites et moyennes entreprises (PME) et les entreprises agricoles, deux secteurs qui ont joué un rôle important dans la reprise économique du Canada.

Les caisses de crédit sont des institutions financières à service complet qui appartiennent à leurs clients membres. Les 379 caisses de crédit du Canada exploitent un réseau de succursales actives en 1700 endroits<sup>4</sup>. Ces succursales desservent plus de cinq millions de membres et emploient directement 21 000 personnes. Collectivement, les caisses de crédit détiennent un actif de plus de 131 milliards de dollars, ce qui les situe immédiatement après la Banque nationale du Canada, l'une des six plus grandes banques nationales canadiennes<sup>5</sup>. Dans plus de 380 collectivités canadiennes, les succursales des caisses de crédit sont les seules institutions financières à offrir des services traditionnels, sur place, à la population. Cette relation de proximité avec les collectivités se traduit par une grande générosité à leur égard : en 2009, les caisses de crédit ont donné plus de 37 millions de dollars aux collectivités où elles sont présentes, soit 5 % de leur revenu avant impôt.

Ces liens avec les collectivités créent aussi des affinités naturelles entre les caisses de crédit et les PME qui, comme on peut le lire dans le budget de 2011, « constituent un important rouage de l'économie canadienne »<sup>6</sup>. Selon la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), les PME sont responsables de 60 % des emplois au Canada. De plus, elles ont supprimé beaucoup moins de postes, pendant la récession de 2008-2009, que les grandes entreprises<sup>7</sup>. Le réseau des caisses de crédit est fier d'avoir contribué à la réussite du secteur des PME. En effet, en 2008, la dernière année à l'égard de laquelle on dispose de données fiables, le secteur des caisses de crédit a accordé plus de 17 % des autorisations de prêts de moins de 500 000 \$ (ce seuil de 500 000 \$ est fréquemment utilisé pour définir le

---

<sup>1</sup> Selon le *Rapport sur la politique monétaire* publié en juillet 2011 par la Banque du Canada, les trois risques principaux sont (1) la persistance de la crise de la dette en Europe; (2) les conséquences de la vigueur du dollar canadien sur les exportations; et (3) la faiblesse possible des dépenses des ménages canadiens.

<sup>2</sup> Philip Cross, « Comment le cycle de récession-reprise de 2008-2010 se compare aux cycles précédents? », Statistique Canada, *L'observateur économique canadien*, janvier 2011.

<sup>3</sup> Gouvernement du Canada, *Plan budgétaire 2011* (6 juin), p. 68.

<sup>4</sup> Au Québec, le secteur financier coopératif est le système des *caisses populaires* Desjardins.

<sup>5</sup> Au 30 avril 2011, l'actif de la Banque nationale du Canada s'établissait à 155 milliards de dollars.

<sup>6</sup> *Plan budgétaire 2011* (6 juin), p. 61.

<sup>7</sup> Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), *Aider les PME crée des emplois*, <http://www.cfib-fcei.ca/cfib-documents/5474f.pdf>.

marché du crédit aux PME). Cette part de marché est plus de trois fois plus importante que la place occupée par le système des caisses de crédit dans le secteur des services financiers, mesurée en fonction de sa part de l'actif national (qui était de 4,6 % en 2010).

Les caisses de crédit sont également profondément enracinées dans le secteur agricole et agro-alimentaire, qui a contribué pour beaucoup à la reprise économique au Canada. Des données récemment publiées par Statistique Canada indiquent que la transformation des aliments est désormais le plus important secteur industriel en ce qui a trait au nombre d'emplois et à la valeur des ventes<sup>8</sup>, devançant même les secteurs du transport et de la fabrication. Du côté des entreprises agricoles, leur revenu net réalisé<sup>9</sup> a augmenté de 46 % en 2010 pour s'établir à 4,5 milliards de dollars. Cette rentabilité accrue découle d'une diminution des coûts d'exploitation liée, entre autres, à de faibles coûts de financement<sup>10</sup>. Les caisses de crédit ont beaucoup fait pour soutenir le secteur agricole. Malgré la vive concurrence qu'elles affrontent, les caisses de crédit ont accru leur part du marché du crédit agricole de près de 25 % depuis 1999. Cette part s'établit aujourd'hui à 11,3 %<sup>11</sup>.

## RECOMMANDATIONS

La Centrale des caisses de crédit du Canada a rédigé les présentes recommandations en collaboration avec ses membres et en tenant compte des objectifs stratégiques du Comité. Nos recommandations sont peu coûteuses et faciles à mettre en œuvre et elles sont susceptibles de favoriser la reprise économique.

**Première recommandation : Faciliter la planification de la relève pour les PME et les entreprises agricoles** Selon des études réalisées par la FCEI, les deux tiers des propriétaires d'entreprises indépendantes prévoient se défaire de leur entreprise ou en céder le contrôle d'ici 10 ans<sup>12</sup>. Or, 52 % d'entre eux n'ont pas de plan de relève officiel. Les études de la FCEI suggèrent en outre que le pire obstacle à la planification de la relève est le coût de financement du transfert ou de la vente de l'entreprise.

Bien que l'exonération cumulative des gains en capital (ECGC) (qui est actuellement de 750 000 \$) offerte aux petites entreprises par le gouvernement fédéral aide considérablement à surmonter cet obstacle, on peut et on doit faire davantage, compte tenu du défi lié au départ à la retraite imminent de nombreux propriétaires d'entreprises et de l'importance de ce secteur au sein de l'économie canadienne. Dans la foulée de la FCEI, la Centrale des caisses de crédit du Canada recommande par conséquent au gouvernement fédéral d'indexer l'ECGC à l'inflation, de manière à éviter que sa valeur ne s'érode avec le temps.

La Centrale des caisses de crédit du Canada sait aussi que le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada consulte actuellement les parties intéressées sur les mécanismes susceptibles de faciliter la planification de la relève agricole. La Centrale appuie les initiatives du gouvernement fédéral visant à faciliter l'accès des jeunes exploitants agricoles à

---

<sup>8</sup> Statistique Canada, « Enquête mensuelle sur les industries manufacturières », *Le Quotidien*, 15 juillet 2011, Tableau 2, <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/110715/t110715a2-fra.htm>.

<sup>9</sup> Le revenu net réalisé se définit comme la différence entre les recettes monétaires agricoles et les dépenses d'exploitation, moins la dépréciation plus le revenu en nature.

<sup>10</sup> Statistique Canada, *Revenu agricole net, Statistiques agricoles économiques*, mai 2011, n° 21-010-X au catalogue, <http://www.statcan.gc.ca/pub/21-010-x/21-010-x2011001-fra.pdf>.

<sup>11</sup> Centrale des caisses de crédit du Canada et Statistique Canada, *Dette agricole en cours : Statistiques économiques agricoles*, n° 21-014XWF au catalogue.

<sup>12</sup> FCEI, *De la reprise à la croissance - Aider les petites entreprises à stimuler la croissance économique*, p. 11, janvier 2011.

la formation sur la gestion agricole et au perfectionnement des compétences en affaires. Par ailleurs, la Centrale recommande que le gouvernement fédéral fasse preuve de prudence au moment d'élaborer des politiques destinées à régler les problèmes associés à la planification de la relève agricole, surtout si ces politiques risquent d'accroître la dette des exploitants. De telles politiques peuvent comprendre des programmes visant à étaler la dette à court terme ou à améliorer l'accès à des établissements prêteurs qui ne demandent que le paiement des intérêts ou qui incitent à s'adresser à Financement agricole Canada à titre de créancier. À long terme, de telles politiques ne font qu'augmenter l'endettement, elles réduisent le rendement réel et elles font grimper le prix des quotas et des actifs agricoles, Par conséquent, il devient encore plus difficile pour les jeunes exploitants agricoles de lancer leur entreprise ou de la conserver.

**Deuxième recommandation : Assurer la permanence du crédit à l'embauche de l'Assurance-emploi** Dans le budget de 2011, le gouvernement fédéral a instauré un crédit temporaire d'une durée d'un an relatif aux cotisations à l'assurance-emploi (le « Crédit à l'embauche pour les petites entreprises »). Ce crédit, d'une valeur maximale de 1000 \$, vise les petites entreprises dont les cotisations totales à l'AE étaient de 10 000 \$ ou moins en 2010. Le gouvernement fédéral a déclaré que cette mesure avait pour but de compenser l'augmentation des cotisations d'AE survenue en 2011 et d'inciter les petites entreprises à embaucher du personnel. Selon le budget de 2011, quelque 525 000 employeurs sont admissibles à ce crédit qui devrait réduire les coûts salariaux des petites entreprises d'environ 165 millions de dollars.

La Centrale des caisses de crédit du Canada se joint à la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et recommande que le gouvernement fédéral fasse de ce crédit d'impôt une mesure permanente, compte tenu de l'incertitude qui entoure la reprise économique du Canada, de l'importance du secteur des PME à cet égard, des augmentations prévues des cotisations à l'assurance-emploi<sup>13</sup> et des coûts de la formation continue en milieu de travail.

**Troisième recommandation : Appuyer l'instauration d'un plan d'investissement coopératif** On croit généralement que les PME et les exploitations agricoles sont des entreprises à propriétaire unique ou des partenariats; or, plusieurs de ces entreprises sont en fait des coopératives qui appartiennent à leurs membres<sup>14</sup>. Or les coopératives constituent une solution possible aux défis que pose la planification de la relève dans les PME et les exploitations agricole, tout particulièrement dans les régions rurales victimes de l'exode d'une partie de la population.

Pour toutes ces raisons, et en reconnaissance du fait que le gouvernement fédéral et l'Organisation des Nations Unies ont proclamé 2012 [Année internationale des coopératives](#)<sup>15</sup>, la Centrale des caisses de crédit du Canada se joint à l'Association des coopératives du Canada pour recommander au gouvernement fédéral d'instaurer un crédit d'impôt (sous le nom de « Plan d'investissement coopératif », ou PIC) à l'intention des membres et des employés de coopératives qui investissent leur propre argent dans des coopératives appartenant à des producteurs (du secteur de l'agriculture, des pêches ou de l'exploitation forestière, par exemple) ou à des employés. Le Comité permanent des finances de la Chambre des communes a donné son appui à cette recommandation dans son rapport sur les consultations prébudgétaires de 2009. Il s'agit en outre, et depuis longtemps, de l'une des grandes priorités de la Fédération canadienne de l'agriculture, en raison de la solide tradition

---

<sup>13</sup> En 2012, les cotisations patronales à l'assurance-emploi augmenteront de 10 cents par 100 \$ de rémunération assurable pour s'établir à 2,63 \$ (la cotisation des employeurs est de 1,4 fois celle des employés, qui atteindra 1,88 \$ en 2012. Le gouvernement fédéral est à réviser les mécanismes d'établissement du taux de l'AE afin de compenser un important déficit d'opération qui, si aucune mesure n'est prise, exigera des « augmentations constantes » des taux de cotisation pour équilibrer le compte des opérations de l'AE avec le temps. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, consulter le document intitulé *Document d'information - Limite de l'augmentation du taux de cotisation de l'assurance-emploi*, [http://www.fin.gc.ca/n10/data/10-088\\_1-fra.asp](http://www.fin.gc.ca/n10/data/10-088_1-fra.asp).

<sup>14</sup> Parmi les exemples les plus connus, mentionnons Home Hardware, Gay Lea Foods et Mountain Equipment Co-op.

<sup>15</sup> L'adresse du site Web de l'AIC est la suivante : <http://www.canada2012.coop/fr>.

coopérative dans le secteur agricole<sup>16</sup> et du fait que les coopératives pourraient constituer une solution aux problèmes que pose la planification de la relève agricole.

---

<sup>16</sup> Selon la Fédération canadienne de l'agriculture, il existe plus de 1300 coopératives agricoles. Elles emploient 36 000 personnes, génèrent des revenus annuels de plus de 19 milliards de dollars, et canalisent quelque 1,6 milliard de dollars en réinvestissement par les producteurs dans le secteur agricole et dans les collectivités rurales. <http://www.cfa-fca.ca/fr/salle-de-presse/communiqués-de-presse/2008/farmers-urge-government-invest-agriculture-economy>.

Le PIC fédéral que nous proposons devrait générer de nouveaux investissements d'une valeur de 130 millions de dollars par année et son coût est évalué à 32 millions de dollars en recettes fiscales délaissées<sup>17</sup>. Ces estimations se fondent sur les résultats d'un programme de crédit d'impôt semblable appliqué au Québec. Ce programme a contribué à générer des investissements de plus de 500 millions de dollars dans les coopératives admissibles depuis 1985. En 2010 seulement, plus de 6400 Québécois ont fait des investissements déductibles de leur revenu imposable dans 216 coopératives québécoises, pour une valeur de 27,4 millions de dollars. Environ 49 % des bénéficiaires du programme étaient des coopératives agricoles.

---

<sup>17</sup> ACC, *The Co-operative Investment Plan: Examining the Impact of the CIP in Québec and Exploring the Potential for a Canada-Wide CIP*,

## CONCLUSION

Le Comité permanent des finances a demandé qu'on lui fasse des suggestions quant aux secteurs où il y aurait lieu de réduire les dépenses fédérales. Même si la Centrale des caisses de crédit du Canada n'a pas expressément répondu à cette demande dans le cadre de sa présentation, elle appuie à cette fin le travail de la Commission fédérale sur la réduction de la paperasse, qui doit publier des recommandations sur l'atténuation des irritants découlant de la réglementation à la fin de la présente année ou au début de 2012. Le système des caisses de crédit s'inquiète notamment du coût de l'observation des règlements fédéraux complexes en matière de surveillance et de déclaration de présumées activités de blanchiment d'argent. Le système approuve ces règlements mais il doute de leur efficacité et de leur efficacité, surtout dans le cas des organisations de petite taille. Selon la FCEI, un effort concerté en vue de réduire la paperasse administrative permettrait au secteur des PME d'économiser entre 5 et 10 milliards de dollars par année<sup>18</sup>. Une partie de ces économies reviendrait au gouvernement fédéral sous forme de recettes fiscales accrues. L'augmentation des recettes fiscales, associée aux économies découlant de la réduction des besoins en matière d'effectif, aiderait le gouvernement fédéral à atteindre ses objectifs fiscaux.

En conclusion, la Centrale des caisses de crédit du Canada remercie le Comité de lui avoir donné l'occasion d'exprimer son point de vue. Nous croyons que nos recommandations, associées au projet de réduction de la paperasse administrative du gouvernement, constituent des mesures importantes, de nature à renforcer le pouvoir économique et la capacité de créer des emplois des caisses de crédit et de leurs partenaires des secteurs des PME, des entreprises agricoles et des coopératives.

---

<sup>18</sup> FCEI, *De la reprise à la croissance - Aider les petites entreprises à stimuler la croissance économique*, p. 6, janvier 2011.